Assemblée de la Commission communautaire française



22 octobre 2004

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROPOSITION DE RESOLUTION

de soutien au mouvement des Hautes Ecoles et demandant des moyens suffisants pour les Hautes Ecoles compte tenu de la situation de la région bruxelloise

déposée par

Mmes Caroline PERSOONS, Françoise BERTIEAUX, MM. Didier GOSUIN, Vincent DE WOLF

DEVELOPPEMENTS

Depuis le début de cette année scolaire, de nombreuses Hautes Ecoles de la région bruxelloise partent en grève et manifestent dans les rues de Bruxelles.

Les étudiants et les professeurs dénoncent la situation financière dans laquelle se débattent les Hautes Ecoles et réclament plus de moyens à la fois financiers et matériels.

Alors que la population de ces écoles a augmenté de près de 12 % ces dernières années, la hauteur de l'enveloppe budgétaire est bloquée depuis 1996.

La compétence de l'enseignement supérieur relève de la Communauté française Wallonie-bruxelles mais la situation des Hautes Ecoles et la mobilisation de ce secteur ne peut manquer d'interpeller les députés bruxellois francophones et cela à plus d'un titre.

D'une part, la Commission communautaire française est pouvoir organisateur et, comme pouvoir organisateur, il est essentiel « de donner les meilleures conditions d'épanouissement à chacun, en mettant à disposition des enseignants qualifiés ainsi que des bâtiments et du matériel de qualité ». (site de la C.C.F)

D'autre part, la région bruxelloise est celle des trois Régions du pays qui présente le plus haut taux de chômage atteignant aujourd'hui un taux de 21,9% – dont 10.697 jeunes de moins de 25 ans – pour 8,8%, en Flandre

et 18,9% en Wallonie, et environ 9 % globalement en Europe.

L'une des causes pointée pour expliquer cet important taux de chômage est le manque de formation. Il est donc essentiel que les jeunes Bruxellois soient attirés par un enseignement valable et de qualité, que les établissements d'enseignement, spécialement ceux d'enseignement supérieur qui forment à l'exercice d'une profession, offrent les meilleures conditions possibles tant au niveau pédagogique que matériel, d'encadrement et d'ancrage dans la vie socio-économique de notre région. Ainsi, « du diplôme à l'emploi », ce sera vraiment direct.

Par cette résolution, l'Assemblée de la Commission communautaire française veut marquer son total appui aux étudiants et professeurs qui demandent plus de moyens pour les Hautes Ecoles. Le développement de l'être humain passe naturellement par l'épanouissement personnel que procurent une formation de qualité et l'emploi qui y est normalement lié.

L'Assemblée demande également au Collège d'intervenir prestement auprès du Gouvernement de la Communauté française afin d'attirer spécialement l'attention de ce dernier sur la situation particulière de la région bruxelloise et de veiller à ce que les nouveaux moyens dont dispose la Communauté soient prioritairement affectés à l'enseignement supérieur.

PROPOSITION DE RESOLUTION

de soutien au mouvement des Hautes Ecoles et demandant des moyens suffisants pour les Hautes Ecoles compte tenu de la situation de la région bruxelloise

Considérant les nombreuses manifestations et mouvements de grèves qui secouent les Hautes Ecoles depuis le début du mois de septembre,

considérant que les hautes écoles en Communauté française sont confrontées à des problèmes de surpeuplement des classes et d'encadrement pédagogique insuffisant,

considérant que les hautes écoles sont dès lors dans l'incapacité de mener à bien au profit de leurs étudiants, de plus en plus nombreux, leur projet pédagogique, social et culturel, et en conséquence de remplir les missions qui leur ont été confiées par décret,

considérant que cette situation grève considérablement la qualité de notre enseignement supérieur en Communauté française, spécialement à Bruxelles, et pénalise les étudiants qui en sont le socle essentiel,

considérant que le chômage en Région bruxelloise atteint un taux de 21,9 % de la population active,

considérant que la meilleure arme pour faire diminuer le chômage est une offre d'enseignement suffisante et de qualité pour tous,

considérant que l'enveloppe fermée fige depuis 1996 le budget consacré par la Communauté française aux Hautes Ecoles, alors que la population étudiante a augmenté de 11,7 % en sept ans,

considérant que le Gouvernement de la Communauté française entend procéder à une évaluation du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, au plan de la gestion des ressources humaines et des processus de gestion administrative,

considérant que cette évaluation, prévoyant notamment une consultation du corps professoral et étudiant, bien que louable, n'est pas en mesure d'apporter de résultats concrets à la crise actuelle et au sous-financement des Hautes Ecoles,

vu la compétence de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur,

vu le rôle de pouvoir organisateur d'une Haute Ecole exercé par la Commission communautaire française,

l'Assemblée de la Commission communautaire française :

- marque son total appui aux étudiants et professeurs qui demandent plus de moyens pour les Hautes Ecoles,
- réaffirme son attachement à un enseignement supérieur de qualité, démocratique et dispensé dans des conditions décentes,
- demande au Collège d'intervenir prestement auprès du Gouvernement de la Communauté française afin :
 - d'attirer spécialement l'attention du Gouvernement de la Communauté française sur la situation particulière de la Région bruxelloise en termes de chômage, de manque de formation et d'équipements des établissements d'enseignement,
 - de veiller à ce que les nouveaux moyens dont dispose la Communauté soient prioritairement affectés à l'enseignement supérieur.
- charge son Président de transmettre la présente résolution au Collège et aux Parlement et Gouvernement de la Communauté française.

Caroline PERSOONS Françoise BERTIEAUX Didier GOSUIN Vincent De WOLF